



## Assurance-invalidité : faits et chiffres 2014

# Le nombre de nouvelles rentes AI se stabilise

**En 2014, 14 200 nouvelles rentes pondérées ont été octroyées (en Suisse et à l'étranger). Depuis 2003, où il a atteint son maximum avec 28 200 nouvelles rentes pondérées, le nombre de nouvelles rentes a diminué d'environ 50 % et s'est stabilisé depuis 2012 à un niveau d'environ 14 000 par année. En janvier 2015, le nombre de rentes en cours était de 225 700, soit 4100 rentes pondérées de moins que l'année précédente et 12 % de moins que l'effectif record enregistré en janvier 2006.**

### **Le nombre de nouvelles rentes pondérées s'est stabilisé à environ 14 000**

En 2014, 14 200 nouvelles rentes pondérées ont été octroyées ; la pondération consiste à compter une rente entière pour 1, trois quarts de rente pour 0,75, une demi-rente pour 0,5 et un quart de rente pour 0,25, en vue de chiffrer le coût des rentes. Ainsi, ce nombre a diminué d'environ 50 % depuis l'année 2003, où il culminait à 28 200, et il s'est stabilisé depuis 2012 à environ 14 000.

### **Le nombre de rentes pondérées continue de baisser**

En 2014, le nombre de rentes en cours (en Suisse et à l'étranger) a baissé de 4100, soit 2 %, pour s'établir à 225 700. De janvier 2002 à janvier 2006, l'effectif des rentes était passé de 220 400 à 257 500. Le relèvement d'une année de l'âge de la retraite des femmes en 2004 a également contribué à cette augmentation, puisque les femmes qui touchaient une rente AI ont été moins nombreuses cette année-là à percevoir une rente de l'AVS. En revanche, depuis 2007, l'effectif des rentes ne cesse de baisser : de janvier 2006 à janvier 2015, il a diminué de 31 800 rentes pondérées (-12 %).

La 4<sup>e</sup> révision de l'AI et la création des services médicaux régionaux ont permis de faire baisser régulièrement le taux de nouvelles rentes depuis 2004. La 5<sup>e</sup> révision a encore accentué ce recul. Du coup, le déficit annuel de l'assurance a pu être réduit, passant de 1,7 milliard de francs en 2005 à environ 1 milliard en 2010.

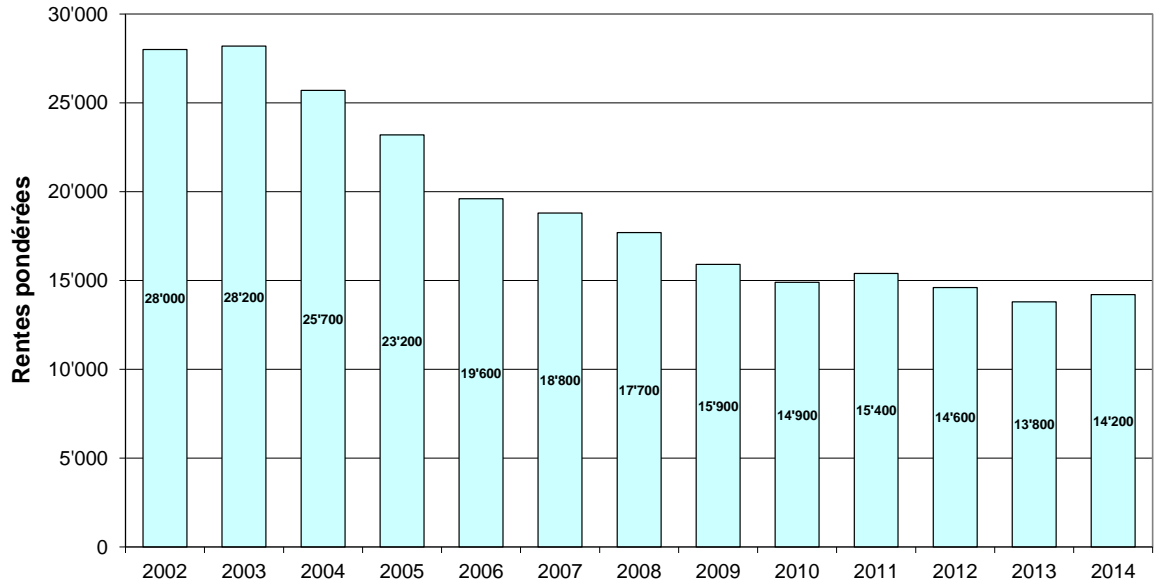
Ce déficit est compensé depuis 2011 et jusqu'en 2017 par le financement additionnel provenant d'une augmentation temporaire de la TVA, correspondant à un montant d'environ 1 milliard de francs. L'objectif de la révision 6a, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, est de faire en sorte que l'AI ait des comptes équilibrés à partir de 2018, lorsque le financement additionnel aura pris fin, et qu'elle puisse finir de rembourser sa dette envers l'AVS.

Renseignements : Tél. 058 462 77 11  
Communication  
[kommunikation@bsv.admin.ch](mailto:kommunikation@bsv.admin.ch)

Tél. 058 462 91 02  
Secteur Statistiques  
[sekretariat.MAS@bsv.admin.ch](mailto:sekretariat.MAS@bsv.admin.ch)

Graphiques sur la page suivante

**Monitoring de l'AI: entrées  
en Suisse et à l'étranger**



**Monitoring de l'AI: effectifs  
en Suisse et à l'étranger**

